

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2016

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Michèle FONTANES, M. Régis BONNET, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire,

MM. Marcel TRAPPLER, Dominique BOSS, Marc GOETZ, Jean-Marc WILT, Mmes, Mireille LIMBACH, Tania STRUB, Gwladys BECKER, M. Gilles BERRING, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes Gisèle LEININGER, Aurélie MENG (qui a donné procuration à M. BOSS), Fanny REHM-MUNCH (qui a donné procuration à Mme STRUB), M. Serge VETTER et Mme Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Assistait en outre à la séance : M. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie.

---

## ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- II. Engagement d'un emprunt.
- III. Décision modificative de crédits n° 1.
- IV. Divers.
  1. Acte réalisé par le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
  2. Plage horaire de réduction de l'éclairage public de la rue Saint Michel.

---

M. le maire ouvre la séance à **11 h 00'**.

### **I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

Le Conseil Municipal désigne M. Marc GOETZ en tant que secrétaire de séance.

### **II. Engagement d'un emprunt.**

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

En 2011 la commune a contracté un emprunt de 2,5 M€ auprès de la Caisse du Crédit Mutuel de la région de Saverne pour financer la réalisation de l'Espace culture et loisirs *Le Zornhoff*. Ce prêt avait été contracté sur 30 ans à un taux fixe de 3,45 %.

Suite à une demande de renégociation de ce prêt demandé par la municipalité, la banque a indiqué qu'elle :

- ☞ refusait toute renégociation,
- ☞ consentirait un rachat du capital restant dû (2.240.112,84 € au 01/04/2016) augmenté d'une indemnité de 200.000 €.

Suite à consultation de différentes banques, la Caisse d'Epargne d'Alsace propose la mise en place d'un financement de 2,8 M€, comme suit :

- durée : 25 ans
- taux : 1,83 %, fixe
- annuités : 139.818,36 €, constantes
- frais de dossier : 2.800 €.

Pour le prêt de 2,5 M€ en cours, les annuités sont de 134.096,48 €.

En réglant annuellement 5.721,88 € de plus, la commune disposera de près de 360.000 € qui lui permettront de financer :

- a) les travaux d'aménagement d'un trottoir sur la partie aval de la rue Saint Michel (cf. délibération du Conseil Municipal du 11/04/2016), pour un montant de 70.000 € TTC ;
- b) les travaux de réfection de voiries, dont la rue de la République en 2017.

Si la dette par habitant remonte de 1.615 € par habitant à 1.872 € par habitant, les contribuables n'auront pas à supporter l'augmentation des annuités : celle-ci est couverte par les recettes supplémentaires dégagées par la fiscalité directe locale \* (25.000 € en 2016) ; les taux des taxes locales n'ont pas été augmentés.

*\* en raison des taxes foncières sur les propriétés bâties versées par les sociétés s'installant dans les zones d'activités du Martelberg et Dreispitz-Marlène*

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention, décide de :

- rembourser le prêt d'un montant initial de 2,5 M€ contracté auprès de la Caisse du Crédit Mutuel de la région de Saverne ;
- contracter un emprunt de 2.800.000 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, aux conditions ci-devant précisées ;
- s'engager à porter au budget communal les crédits nécessaires au remboursement des annuités de ce prêt ;
- autoriser le maire à signer toutes pièces afférentes.

### **III. Décision modificative de crédits n° 1.**

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BAMBERGER.

Du fait de la décision précédente de remboursement et d'engagement d'emprunts, il y a lieu d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Suivant proposition municipale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative de crédits (n° 1) suivante :

section de fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
article	désignation	montant €	article	désignation	montant €
6688	frais bancaires	202.800	73111	taxes foncières et d'habitation	2.800
023	virement en section inv.	- 200.000			
	<b>TOTAL</b>	<b>2.800</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2.800</b>
section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
artic./opérat.	désignation	montant en €	art./opér.	désignation	montant en €
166	refinancement d'emprunts	2.250.000	1641	emprunts	2.800.000
2112-104	travaux routiers	350.000	021	virem. de sect. fonct.	- 200.000
	<b>TOTAL</b>	<b>2.600.000</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2.600.000</b>

## IV. Divers.

### 1. Acte réalisé par le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

Rapporteur : M. KAETZEL.

M. le maire indique avoir décidé la non préemption du bien cadastré *Commune de MONSWILLER*, section 12, 9, rue du Baron Chouard, parcelle n° 302/111, d'une surface de 74,44 ares, et avoir signé la déclaration d'intention d'aliéner afférente réceptionnée en mairie le 14 avril 2016.

Les membres présents prennent acte et donnent aval à M. le maire pour cette décision.

### 2. Plage horaire de réduction de l'éclairage public de la rue Saint Michel.

Rapporteur : M. BONNET.

Un nouvel éclairage public sera réalisé dans la rue Saint Michel, dans le cadre de l'opération de réfection de voirie en cours.

Un abaissement nocturne de cet éclairage est envisagé.

Consulté quant à la plage horaire et au taux de cette réduction, et considérant que la plage définie pourra être modifiée à tout moment, le Conseil Municipal, unanime, préconise et décide d'appliquer les mesures suivantes de réduction de l'éclairage public de la rue Saint Michel :

- taux de réduction : 50 %
- plage horaire de réduction : 23 h 00 à 6 h 00.

### 3. Questions-réponses.

M. GOETZ soulève un problème de **sécurité** : en cas de fermeture du passage à niveau durant plusieurs minutes, les voitures stationnent sur la rue de la Gare au-delà des ponts de la Zorn et du canal de la Marne au Rhin. Si un véhicule souhaite quitter à ce moment-là le Parc Goldenberg pour aller dans le centre-village il demeure stationné à l'entrée du Parc, en bloquant l'accès. Si au même moment un autre véhicule souhaite accéder au Parc Goldenberg depuis la rue de la Gare, il ne le peut, et bloque quant à lui la circulation sur cette rue.

M. GOETZ pense que l'élargissement de l'entrée au Parc Goldenberg jusqu'à permettre le passage de deux voitures permettrait de remédier à ces situations à risque.

L'association **Monswiller Sport Pétanque** organise un grand concours de pétanque, dénommé *La Savernoise*, dans le parc du château des Rohan à Saverne du 23 au 25 septembre 2016. M. MECHLING, nouveau président de ladite association, sollicite un soutien financier de la commune pour mettre sur pied cet événement. Mme FONTANES précise qu'une **subvention** de 600 €, correspondant au coût d'inscription d'une équipe, est espérée.

Après qu'un débat s'en soit suivi, M. BAMBERGER invite les membres présents à réfléchir à cette demande, qui sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à **11 h 40'**.